

2024 - CONDITIONS Générales de Ventes – EMBLACEMENT NU

- Tout client effectuant une réservation reconnaît avoir la capacité de contracter, à savoir être majeur et ne pas être placé sous tutelle ou curatelle.
- Les tarifs sont indiqués en euros et TTC. Ils ne comprennent que les prestations strictement mentionnées au moment de la réservation ou dans le courrier de confirmation. Au tarif mentionné lors de la réservation seront ajoutées les prestations consommées en plus lors du séjour ainsi que le montant de la taxe de séjour.
- Un forfait emplacement comprend un emplacement nu pour 1 ou 2 personnes.
Sur un emplacement il n'y aura pas plus d'une caravane avec auvent et une voiture, ou un véhicule à usage d'hébergement et une petite tente. Les installations et ou véhicule doivent être loger sur l'emplacement sans gêner la circulation. Sur tous les emplacements il n'y aura pas plus de 6 personnes, enfants et bébé y compris.
Pour des raisons de sécurité et de dimensions des emplacements et chemins, les caravanes de plus de 6m et/ou double essieux ainsi que les camping-cars de plus de 8m ne sont pas acceptés.
Pour tout animal, un supplément sera appliqué. Les animaux doivent être tenu en laisse. Les chiens de catégorie 1 « chiens d'attaque » (pit-bulls...) et catégorie 2 « chiens de garde et de défense » (rottweiler etc....) sont interdits dans le camping.
- Juillet et août : Réservations pour un séjour de 7-nuits minimum. Un séjour plus court est possible en fonction des disponibilités et sans réservation au préalable.
- Les emplacements seront disponibles à partir de 13h00 le jour d'arrivée indiqué et doivent être libéré avant 12h00 le jour du départ indiqué.
- Arrhes : 40% du séjour en chèque, chèques vacances, carte bancaire ou virement bancaire, seront encaissés à la réservation. ***LE SOLDE devra être réglé le jour de l'arrivée** *Les clients avec un séjour de plus de 30 nuits peuvent régler le solde de façon fractionné en 2 paiements. **La totalité du solde du séjour est dû 7 jours avant la date du départ indiquée sur la réservation.**
- Le paiement des arrhes confirme votre réservation de séjour et implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente, le règlement intérieur et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Conformément à la loi en vigueur ces document sont mis à disposition du client sur notre site www.camping-embrun-clapiere.com et sont affichés à l'entrée et à l'accueil du camping. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande écrite adressée au camping. La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous-louée ni même cédée.
- Toute prolongation de séjour ou arrivée anticipée ne peut se faire qu'en fonction des places disponibles. Ni le même emplacement ainsi que celui réservé, ni la possibilité de ces extensions ne sont garanties par la réservation.
- Toute réservation est conservée jusqu'à 18h00 le jour d'arrivée indiquée. Au-delà de cette heure, et sans aucune nouvelle de votre part, votre emplacement n'est plus réservé et votre réservation sera considérée comme annulée sans droit au remboursement.
- **Annulation du fait du client**
Toute annulation avant la date d'arrivée de réservation du séjour doit être faite par écrit (courrier ou email). Les arrhes ne pourront en aucun cas être récupérés.
La demande d'annulation (réception de la demande de remboursement avec justificatif intervient au moins 1 mois avant la date de début du séjour en question. **Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation « Campezz couvert »** dont les CGA sont détaillées dans la rubrique assurance annulation. Tout *arrivée tardive* ou *départ anticipé* est considéré comme une annulation partielle, les nuitées non consommées ne seront pas remboursées.
- **Annulation du fait du camping**
Le camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Sauf en cas de force majeure pour des raisons de sécurité, le client sera intégralement remboursé des sommes versées conformément à l'article R132-2 du code de la consommation. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts. En cas d'expulsion pour non-respect du règlement ou des CGV, aucun remboursement ne sera effectué.
- **Droit de rétraction**
Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.
- Pour tout litige n'ayant pu être réglé à l'amiable, la juridiction compétente pour instruire le dossier est le Tribunal Administratif de Marseille.